

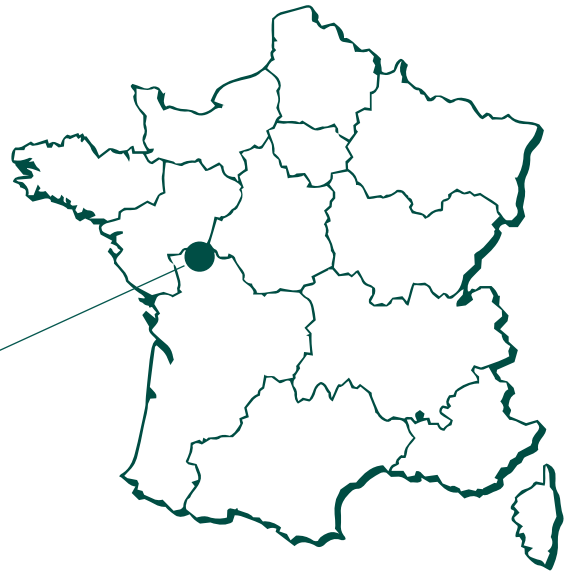


Rénovation énergétique des bâtiments publics

Université de Poitiers

Poitiers, Nouvelle-Aquitaine

Université fondée en 1431
1 900 enseignants-chercheurs
6 sites



La mesure

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en oeuvre à destination de l'État. Une enveloppe de 4 milliards d'euros, répartie entre les collectivités territoriales et l'État, doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics : le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

La belle histoire

L'université de Poitiers accueille près de 30 000 étudiants sur 6 sites. Engagée dans un projet d'écocampus dès 2012, elle s'est dotée d'un schéma directeur de développement durable en 2017. Aujourd'hui, le campus de Poitiers (qui représente les deux tiers des locaux) est chauffé à 94% à la biomasse et 100% de l'électricité consommée est issue de sources renouvelables.

Afin d'améliorer le confort des usagers et de réduire sa consommation d'énergie, l'université a répondu à l'appel à projet « Rénovation énergétique des bâtiments publics » du plan France Relance avec 14 projets, dont 6 ont été retenus, pour un total de 5 467 000 euros.

D'ici la fin de l'année 2022, l'université prévoit donc la rénovation thermique et énergétique d'un amphithéâtre, de deux bâtiments de recherche et d'enseignement et d'un gymnase : dans ces locaux, construits dans les années 1960 et 1970, l'isolation et l'étanchéité seront refaits et les menuiseries remplacées par du double vitrage. Une nouvelle chaudière de secours, plus performante que l'actuelle, sera installée sur le campus principal. Enfin, la maison du Jardin botanique universitaire sera elle aussi isolée et dotée d'une chaudière à granulés de bois.

Témoignage



Laurent-Emmanuel Brizzi
Vice-président de l'université

“ L'isolation de ces locaux va nous permettre de remédier à plusieurs “passoires thermiques”. Nos étudiants et notre personnel vont gagner en confort et nous allons réduire notre consommation d'énergie. Le plan France Relance nous permet d'avancer, beaucoup plus rapidement que prévu, dans la droite ligne de notre schéma directeur. ”

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Collectivités locales »
- 3 Mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics »